



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 54/88

Concerne : Demande de crédit de fr. 68'000.-- pour la transformation du bâtiment administratif.

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER, municipal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 1976, le côté Est du premier étage de l'ancien collège avait été transformé pour y aménager le secrétariat communal et la salle de Municipalité.

Au fil des ans, le personnel communal a augmenté et de nouveaux bureaux ont dû être aménagés dans une ancienne salle de classe au rez-de-chaussée du même bâtiment. Dès lors, l'administration était répartie sur deux étages, ce qui n'a jamais donné entière satisfaction.

Avec l'engagement d'un deuxième agent de police et bientôt d'un technicien communal, de nouveaux locaux doivent être trouvés. Nous saisissons donc cette occasion pour déménager la totalité de l'administration du premier étage au rez-de-chaussée. Il est bien entendu que la salle de Municipalité n'est pas déplacée. Par contre, l'ordinateur sera également descendu au rez-de-chaussée. L'ancien secrétariat communal et le local de l'ordinateur au premier étage pourront être utilisés par les commissions, le bureau du Conseil communal et les membres de la Municipalité pour y organiser des séances.

Les votations devront donc à nouveau être organisées dans le corridor du collège de "La Combe-Les Places", en attendant d'avoir à disposition d'autres locaux.

La transformation que nous vous proposons permettra à l'administration d'accueillir deux à trois unités, sans qu'un nouvel agrandissement soit envisagé.

Analyse du coût des travaux

comprenant :

- modification des cloisons dans la partie "réception";
- cloisonnement côté "salle des commissions";
- adjonction d'un radiateur dans la partie "réception";
- adjonction d'un radiateur dans la partie "salle des commissions";
- modification de la banque "réception" pour utilisation côté "salle des commissions";

- fabrication d'une nouvelle banque "réception";
- fourniture de deux nouvelles portes d'accès;
- modification de l'installation électrique;
- remplacement du central téléphonique;
- déplacement de l'ordinateur;
- réfection de la peinture;
- ponçage et imprégnation du sol côté "salle des commissions".

- Cloisonnement	fr.	23'100.--
- Chauffage	fr.	3'290.--
- Menuiserie	fr.	7'930.--
- Electricité - Téléphone - Ordinateur	fr.	19'940.--
- Peinture	fr.	8'150.--
- Sol	fr.	1'980.--
- Divers et imprévus	fr.	<u>3'610.--</u>
Coût total :	fr.	68'000.--
		=====

Ces travaux ont été prévus au plan des investissements 1988 modifié et pourront être entrepris dès le début du mois de septembre.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 54/88 concernant une demande de crédit de fr. 68'000.-- pour la transformation du bâtiment administratif,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1 / d'adopter le préavis municipal No 54/88 concernant une demande de crédit de fr. 68'000.-- pour la transformation du bâtiment administratif,

2 / de financer cette opération selon l'autorisation générale d'emprunter, accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances,

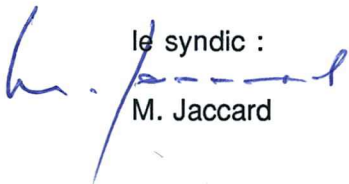
3 / de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de fr. 6'800.- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

4 / de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de fr. 4'000.--

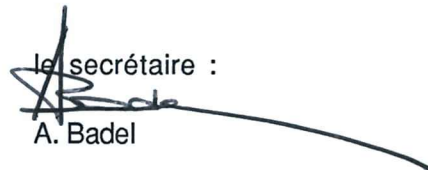
au titre de frais d'entretien des bâtiments.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 21 mars 1988, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


le syndic :
M. Jaccard




le secrétaire :
A. Badel

Annexes : 2 plans.

